

cependant linguistiquement des Français. Nous ne nous occupons pas des affaires intérieures belges. Ayez donc la bonté d'en faire autant pour la Tchécoslovaquie.

Et, de même, le soin que prend le professeur Schöpfer de nous faire remarquer que le hollandais n'est, au fond, qu'un patois allemand nous rappelle que, dès 1876, Henry Havard, voyageant en Hollande, y trouvait déjà un ouvrage allemand : *Leitfaden für den Unterricht in der Geographie*, où la Hollande, avec le Danemark, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse et toutes sortes d'autres pays, était revendiquée (tout à fait contre son gré) comme « terre allemande ». Et, d'autre part, notre professeur nous dit que l'Anschluss autrichien n'est pas désirable pour l'Allemagne « à cause du problème confessionnel ». Mais nous avons vu en lisant *Mein Kampf* que le Führer est d'un avis diamétralement opposé. Qui devons-nous croire ? D'ailleurs, un lieutenant du Führer, le Dr Goebbels, dans un moment d'expansion, n'a-t-il pas laissé échapper que les nazis prenaient leurs décisions et faisaient leurs préparatifs « dans l'ombre et le secret » ?

Le professeur wurtembergeois nous dit encore que, dans ses discours, Hitler fulmine contre la guerre. Mais il exalta, au contraire, la guerre dans *Mein Kampf* et il n'a jamais désavoué ce vaste recueil. Nous ne doutons point qu'il n'y ait en Allemagne, comme en France, une immense majorité de gens qui désirent avant tout que la paix ne soit pas troublée. Mais les masses populaires, en Allemagne, n'ont plus voix au chapitre. Une presse totalement dirigée leur fait d'ailleurs croire ce qu'elle veut. En rompant le traité de Locarno et en occupant la Rhénanie, Hitler se rendait bien compte qu'il jouait un jeu dangereux. Et cependant, il l'a joué.

M. Schöpfer, dont nous ne suspectons pas la bonne foi, dit une chose bien inattendue quand il prétend que la clause de la démilitarisation de la Rhénanie était « la plus insupportable et la plus ignominieuse de toutes ». Depuis 1919, les Allemands, qui se plaignaient constamment du corridor polonais, de la Silésie, des réparations à payer et de mille autres griefs, ne s'étaient jamais plaints de la clause de démilitarisation rhénane. Ils n'en disaient rien et n'en souffraient pas. Ils comprenaient bien que la puissance latente de l'Allemagne n'était mise en doute par personne. Quand l'Allemagne entreprend d'être « forte », alors elle devient immédiatement « trop forte » et suscite contre elle des coalitions. En acceptant sans murmurer la démilitarisation de la Rhénanie, les Allemands fournissaient au monde la preuve qu'ils avaient renoncé à leurs intentions agressives.

Quand nous demandons la sécurité, nous ne la demandons pas seulement pour nous-mêmes ; nous la demandons aussi pour tous les peuples que menacerait une explosion du pangermanisme. Nous demandons instamment la paix, mais la paix pour tous les Européens. Notre pacifisme, inspiré par la raison, ne saurait l'être, notre histoire en témoigne, par la peur.

Que l'Allemagne veuille être maîtresse dans sa propre maison, c'est bien, à condition qu'elle ne profite pas de l'occasion pour se rendre aussi maîtresse de la maison d'autrui. Le pacte franco-russe, purement défensif, a été conclu en observation stricte des règles de la Société des Nations. L'Allemagne a toute facilité d'y adhérer quand elle le voudra. Ce pacte, de l'avis de tous les juristes européens, ne peut gêner l'Allemagne que si elle nourrit des intentions agressives à l'égard de la Russie. Mais vous nous dites que le Führer est pacifiste. Il ne s'agit pas, en cette affaire, de comparer des régimes politiques ; il s'agit de maintenir la paix entre la Russie, l'Allemagne et la France, quel que soit le régime de chacune d'elles. N'est-ce pas clair ? Sommes-nous d'accord ?

Comme conclusion, nous insisterons sur ce point que, l'Allemagne vivant sous un régime de dictature, c'est du dictateur seulement que dépendront ses entreprises futures. Or, comme nous l'avons déjà vu plusieurs fois, le dictateur allemand agit à l'improviste et sans avoir consulté ceux dont les dissertations sentimen-

tales, si bien intentionnées qu'elles puissent être, et les naïvetés plus ou moins sincères ne l'influencent en rien. Jusqu'à présent l'auteur de *Mein Kampf* a agi suivant les doctrines conçues dans son livre. Il ne dépend que de lui, par des actions absolument claires et sur la signification desquelles il n'y ait pas à se tromper, de nous administrer la preuve qu'il peut y avoir aussi place dans son esprit pour des idées de fraternité humaine. Nous l'attendons à l'œuvre et nous ne serons pas les derniers à lui rendre hommage aussitôt que ses actes nous auront édifiés. On semble oublier, dans toutes ces discussions, qu'un homme d'Etat français, Briand, a déjà fait les plus généreux efforts pour pacifier les rapports franco-allemands. Mais de quelle manière lui a-t-on répondu jusqu'à présent en Allemagne ?

LUDOVIC NAUDEAU.

L'AFFAIRE RHÉNANE ET LE CONFLIT ITALO-ÉTHIOPIEN

Le centre de l'activité internationale s'est, la semaine dernière, transporté à Genève. Le prétexte en fut la réunion du « comité des treize », convoqué le 8 avril, sur l'initiative de son président, M. de Madariaga, pour suivre le développement du conflit italo-éthiopien. Mais à cette occasion les représentants des puissances locarniennes se sont rencontrés et ont, eux aussi, pris de nouveaux contacts, que les fêtes de Pâques ont suspendus, le 11 avril, et qui reprendront au plus tard le 11 mai, lors de la prochaine session ordinaire du Conseil de la Société des Nations.

LE PLAN FRANÇAIS

Cependant, le 6 avril, le Conseil des ministres français avait approuvé le texte d'un mémorandum, qui fut aussitôt communiqué aux gouvernements de Londres, de Bruxelles et de Rome, et qui répond point par point au « plan de paix » allemand du 31 mars. Comme lui il comprend deux parties, l'une critique, et l'autre « constructive ».

LA CRITIQUE DU PLAN ALLEMAND

La partie critique s'efforce de réfuter la thèse du Reich en faisant valoir, d'une façon générale, des arguments sensiblement analogues à ceux qui ont été produits ici lorsque l'on a commenté la réponse du Führer. Le gouvernement français a d'abord tenu à souligner la modération dont il a fait preuve en ne réprimant pas, comme il en avait le droit, par des mesures de force l'acte hostile commis par l'Allemagne. Il s'élève contre l'allégation d'après laquelle les propositions du 19 mars (le terme « propositions » s'est substitué, sous la plume du Quai d'Orsay lui-même, à celui de « dispositions ») constituaient une atteinte à l'honneur du peuple allemand : « à moins que ce ne soit attenter à l'honneur d'un peuple que de le rappeler au respect des traités comme à une règle fondamentale des rapports internationaux. »

Au surplus, la clause de la démilitarisation rhénane, bien loin de contredire aux « quatorze points » du président Wilson, est l'une des rares contre lesquelles la délégation allemande à Versailles n'a, à aucun moment, soulevé d'objections. Et, lorsque l'Allemagne proposa de conclure le traité de Locarno, elle y maintint spontanément et librement cette clause, comme un gage de sa volonté pacifique.

Par ailleurs, le Reich a prétendu justifier sa dénonciation unilatérale de Locarno par l'incompatibilité du pacte franco-soviétique avec ce traité. Mais, en même temps, il a refusé de soumettre cette contestation juridique à l'arbitrage de La Haye, comme c'était son devoir de l'accepter. Il a repoussé, de même, toutes les demandes, si modérées fussent-elles, qui lui étaient adressées, dont l'unique but était de rétablir l'atmosphère de confiance qu'il avait détruite. La principale était « l'interdiction ou la limitation du droit d'élever à l'avenir des fortifications dans une zone à déterminer ». Or, la fortification de la Rhénanie empêcherait le jeu de l'assistance éventuelle aux pays de l'Europe orientale. Elle est donc un danger non seulement pour la sécurité franco-

belge, mais aussi pour le statut politique de l'Europe entière.

L'Allemagne offre, il est vrai, de conclure avec ses voisins du Nord-Est et du Sud-Est des pactes de non-agression. Mais la Russie n'est pas mentionnée, alors que le gouvernement allemand, à l'époque de la conférence de Stresa, admettait de signer avec elle un pacte de ce genre. Aurait-il changé d'avis ? Au reste, les pactes de non-agression n'ajoutent rien au pacte de Paris (Briand-Kellogg) de 1928 et, comme ils ne comportent pas de garanties d'assistance mutuelle, ils sont nettement insuffisants. « La sécurité européenne forme un tout et le principe de la sécurité collective ne vaut pas seulement pour une partie du continent. La France, pour sa part, soucieuse non seulement de ses amitiés, mais aussi de ses obligations de membre de la Société des Nations, ne saurait concevoir un règlement de la sécurité occidentale pour lequel elle dût se désintéresser de la sécurité du reste de l'Europe. »

Le mémorandum français souligne ensuite que la rentrée de l'Allemagne dans la Société des Nations ne pourrait se faire, actuellement, que dans l'équivoque, car nous ne pouvons considérer, tant que n'aura pas été résolue la crise qu'elle a provoquée, qu'elle donne « des garanties effectives de son intention sincère d'observer ses engagements internationaux ». Il adresse les objections que l'on connaît déjà à l'idée de désigner une nouvelle cour d'arbitrage, qui déposséderait de leurs prérogatives la cour de La Haye et le Conseil de la Société lui-même. Il ajoute enfin :

En conclusion, le droit vital d'un peuple autorise-t-il l'annulation unilatérale des engagements contractés ? La paix sera-t-elle assurée par la collaboration de tous dans le respect des droits de chacun, ou bien les Etats auront-ils toute latitude pour régler à leur gré leurs différends en tête à tête avec les Etats dont ils surprendront la bonne foi ?

Aucun gouvernement européen ne saurait se prêter à la conclusion de nouveaux accords avant d'avoir entendu, à ce sujet, une réponse claire.

Et plus directement encore, une autre question peut être posée au gouvernement allemand : l'Allemagne reconnaît-elle, sans aucune réserve, comme valable le statut territorial et politique de l'Europe actuelle ? Admet-elle que le respect de ce statut puisse être garanti par des accords conclus sur des bases d'assistance mutuelle ?

Les propositions remises à Londres le 1^{er} avril sont muettes sur ce point.

L'ORGANISATION DE LA PAIX

La partie constructive du plan français a pris la forme d'une « déclaration » indépendante du mémorandum proprement dit et qui, dans notre esprit, est destinée à la Société des Nations aussi bien qu'aux « locarniens ».

Cette organisation générale de la paix européenne se décompose en quatre rubriques :

1^o Principes.

Reconnaissance de l'égalité de droit et de l'indépendance de tous les Etats. — Respect des engagements contractés. — Loi internationale, obligatoire pour tous, interprétée par une juridiction internationale impartiale et souveraine et garantie par les forces de tous les associés de la communauté internationale.

2^o Dispositions politiques.

Ententes régionales dans le cadre européen, sous l'égide d'une commission européenne émanant de la Société des Nations. — Infractions éventuelles effectivement sanctionnées, au besoin par la contrainte matérielle. — Intangibilité du statut territorial actuel de l'Europe pendant vingt-cinq ans. — Assistance mutuelle par le moyen de forces militaires, aériennes et navales permanentes, tenues par tous les Etats à la disposition de la commission européenne ou du Conseil de la Société des Nations. — Contrôle permanent par la commission européenne.

Limitation des armements de chaque Etat décidée par la commission européenne ou par tout autre organisme désigné par le Conseil de la Société des Nations et se prononçant à la majorité des deux tiers. — Examen, par la commission européenne, de tous les traités, accords, etc., passés ou à venir, politiques ou économiques, pour décider, à la majorité des deux tiers, s'ils sont



Dans le nouveau palais de la Société des Nations : la sortie des délégués du « comité des treize », après une séance. — Au premier plan, M. de Madariaga.

compatibles ou non avec le pacte européen ou les pactes régionaux européens prévus.

3° La paix économique.

Coopération économique des peuples par l'organisation rationnelle des échanges. — Elargissement des marchés d'après un système préférentiel inter-européen, pouvant aller jusqu'à l'union douanière partielle ou totale. — Convention internationale ou tout au moins européenne de garantie contre les abus du protectionnisme direct ou indirect. — Trêve douanière. — Institution d'un tribunal international des échanges, destiné à empêcher les dénonciations d'accords commerciaux et les ruptures de relations économiques. — Organisation de la monnaie et du crédit dans le cadre européen pour combattre l'instabilité monétaire et la raréfaction du crédit.

Revision de certains statuts coloniaux, non dans le domaine de la souveraineté politique, mais au point de vue de l'égalité des droits économiques, afin d'assurer un réservoir commun de matières premières et des territoires d'expansion pour le surplus de la production européenne.

4° Dispositions finales.

Mise en harmonie, s'il y a lieu, du présent plan et du pacte de la Société des Nations. — Utilisation, pour l'application du plan, des organismes déjà existants de la Société des Nations ou création par ses soins des organismes nouveaux qui seraient nécessaires. — Obligation pour tous les contractants du plan d'adhérer aussi au pacte de la Société des Nations. — Possibilité de la mise en vigueur du plan entre les seuls Etats qui accepteront de s'y conformer, à l'exclusion de ceux qui s'y refuseraient, sous réserve d'une adaptation de l'assistance mutuelle et de la limitation des armements qu'exigerait cette hypothèse.

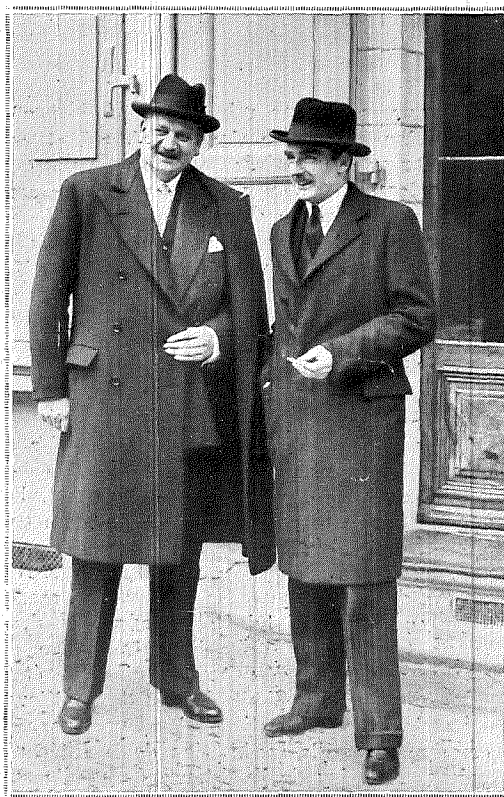
LA CONVERSATION AVEC LE REICH

Tel est le plan français qui, en envergure, ne le cède en rien, on le voit, au plan allemand. Rien toutefois, ni dans le memorandum, ni dans la déclaration qu'on vient d'analyser, ne fait allusion à une question pourtant essentielle : la conversation avec l'Allemagne doit-elle être poursuivie en tout état de cause, ou bien faut-il d'abord exiger d'elle qu'elle remplisse quelques conditions préalables qui donneront la preuve de sa bonne volonté ?

Le gouvernement français n'a pas négligé cette considération. Il persiste à estimer qu'on ne peut

s'incliner devant le « fait accompli » du 7 mars sans que l'atteinte portée à la loi internationale ait été dans une certaine mesure réparée et que, si l'Allemagne s'obstine à refuser tout geste conciliant, la négociation doit être interrompue et des mesures prises contre elle. Mais il a préféré ne pas exprimer ce sentiment dans sa communication publique et réserver les discussions auxquelles il peut donner lieu aux entretiens privés des « locarniens ». Cette méthode permet en effet plus de souplesse que la diplomatie sur le forum et les affirmations de principe trop souvent non suivies d'effet. C'est ce débat qui s'est précisément institué dans les entretiens de Genève entre M. Flandin, M. Eden, M. Van Zeeland, le baron Aloisi et leurs collaborateurs, le 10 avril.

Deux thèses s'y sont affrontées : celle de la France et celle de l'Angleterre, laquelle se montrait beaucoup plus disposée que nous à causer



MM. Flandin et Eden à Genève.

avec le Reich sans maintenir des exigences de forme qu'il repousse. Ce n'est pas sans difficultés qu'une entente a fini par s'établir. Ses bases sont indiquées par le communiqué officiel, assez détaillé, publié à l'issue de la conférence. En voici la substance :

1° Les représentants des quatre puissances constatent que l'Allemagne n'a pas apporté jusqu'ici la « contribution » indispensable au rétablissement de la confiance pour des négociations générales immédiates ;

2° Pour épuiser, néanmoins, toutes les chances de conciliation, ils donnent mission à M. Eden de demander au gouvernement allemand des éclaircissements sur certains points de son memorandum, en particulier sur l'harmonisation des pactes de non-agression avec les principes genevois de sécurité collective et d'assistance mutuelle ;

3° Le représentant de la France fait toutes réserves « pour le cas où des modifications importantes surviendraient, durant les pourparlers, dans la situation de fait existant actuellement dans la zone rhénane ». Autrement dit, si l'Allemagne augmente ses effectifs ou entreprend de construire des fortifications en Rhénanie. Dans ce cas, les « quatre » se réuniraient aussitôt ;

4° Il est pris note du fait que les contacts entre états-majors (limités à l'hypothèse d'une agression allemande pendant la période des négociations) commenceront le 15 avril ;

5° Le plan français sera transmis, pour examen approfondi, au Conseil de la Société des Nations ; il en sera de même du plan allemand, si le gouvernement du Reich y consent ;

6° Le représentant de l'Italie a réservé son approbation, au nom de son gouvernement.

Ce communiqué révèle explicitement que les « quatre » — ou les « trois » — se sont surtout mis d'accord pour gagner du temps. Ils ont par ailleurs renoncé à réclamer de nouveau à l'Allemagne sa « contribution », mais en lui laissant entendre que, si elle fortifiait la Rhénanie, une consultation interviendrait immédiatement pour aviser aux mesures à prendre. C'est là tout ce que nous avons pu obtenir.

Il convient aussi de relever l'abstention de l'Italie. Elle est significative. M. Flandin s'est efforcé de faire entrer M. Grandi dans le concert. Mais le représentant du Duce, faisant allusion aux rapports actuels de son pays avec l'Angleterre, a répliqué qu'il ne lui semblait pas que les puissances fussent très désireuses de s'assurer le concours italien. C'est ici que l'on surprend la connexion étroite qui existe entre l'affaire rhénane et l'affaire éthiopienne.

LES « TREIZE » ET L'ITALIE

L'Italie, depuis le geste allemand du 7 mars, n'a pas modifié sa position : elle se tiendra en dehors de toute action commune tant que les sanctions qui la frappent n'auront pas été levées. Or, la réunion de Genève avait tout justement pour objet d'évoquer, devant les « treize », l'état de la guerre africaine. Les belligérants avaient été invités, dès le 3 mars, sur l'initiative de M. Flandin, à entamer des pourparlers de paix. Ils ont accepté, en principe, l'un et l'autre, mais dans un esprit assez différent. L'Italie tient pour des pourparlers directs, tandis que l'Ethiopie réclame que la Société des Nations préside aux négociations et en assume la responsabilité. Pratiquement, rien n'a été commencé. En revanche, les hostilités ont accentué leur rythme. L'Italie a remporté des victoires qui risquent de consacrer la suprématie de la force. Elle a, par surcroît, été l'objet d'une nouvelle accusation : l'emploi de gaz asphyxiants, contrairement aux conventions internationales. L'opinion britannique s'en est montrée vivement émue. Pour lui donner satisfaction, M. Eden a été amené à prendre, devant les « treize », une attitude de fermeté. Il n'est pas tolérable, a-t-il déclaré, que, si ce manquement aux lois de la guerre a été commis, il reste impuni : ce serait créer un précédent désastreux. On ne peut pas admettre non plus que la campagne éthiopienne se prolonge indéfiniment. Il y va du prestige de la Société des Nations. La trop longue tolérance dont l'Italie a bénéficié doit cesser. Le moment est venu d'envisager, si elle ne tient pas compte des objurgations genevoises, une extension des sanctions.

La cause italienne a été, par contre, défendue

par M. Flandin. La rigueur dont on prétend faire preuve à l'égard de l'Italie s'accorde-t-elle avec la mansuétude qu'on témoigne à l'Allemagne ? Qu'on enquête, si l'on veut, sur l'usage des gaz toxiques ; mais que l'enquête porte aussi sur les atrocités éthiopiennes, dénoncées depuis longtemps par Rome et dont on ne s'est point préoccupé. De son côté, l'Equateur a fait connaître qu'il ne participerait plus, désormais, aux sanctions. En revanche, le Mexique est intervenu pour demander leur aggravation. La discussion entre les « treize » s'est poursuivie dans cette atmosphère contradictoire. On a suggéré de demander à la Croix-Rouge communication des dossiers qu'elle pouvait avoir sur les infractions au protocole de Genève du 17 juin 1925 prohibant l'emploi des gaz, mais la Croix-Rouge n'a pas voulu se dessaisir de sa documentation en faveur d'une enquête autre que celle que la convention de Genève prévoit. On s'est aussi soucié de savoir si les « treize » étaient compétents pour connaître de la question et l'on s'est adressé aux juristes, qui ont fait toutes réserves sur cette compétence.

Ces discussions, qui ont pris par instant un caractère de byzantinisme, ont abouti à ceci : un nouvel appel a été adressé aux belligérants pour les inviter à respecter les lois de la guerre et à entreprendre sans retard leurs négociations de paix. Celles-ci pourront être directes, en ce sens que la Société des Nations s'abstiendra d'y jouer un rôle d'arbitre, mais le président des « treize », M. de Madariaga, et le secrétaire général de la Société, M. Avenol, y prendront part soit comme observateurs, soit comme agents de liaison chargés de transmettre aux délégués italiens et éthiopiens leurs propositions et observations réciproques. Le « comité des treize » a décidé de se réunir à nouveau, le jeudi 16 avril pour prendre connaissance de la réponse des intéressés et aviser aux décisions que la situation comportera alors.

Si ces suggestions sont acceptées — et elles ont fait, pendant la trêve pascalle, l'objet d'une grande activité diplomatique entre Genève, Rome et Addis Abeba — un effort pourra être tenté afin de faire lever les sanctions, et l'Italie serait en mesure de sortir de sa passivité en tant que puissance locarnienne. Sinon, les « sanctionnistes » reprendront l'avantage et réclameront que le « comité des dix-huit » ne diffère plus son intervention. Auquel cas l'Italie s'écarterait de plus en plus de Genève et, par contre-coup, se rapprocherait de l'Allemagne.

Pendant ce temps, des nouvelles d'Ethiopie ont appris que, lors de la dernière bataille du lac Achanghi et de la retraite qui a suivi, le négous s'est trouvé, personnellement, très exposé et qu'il a failli tomber aux mains des Italiens. Son arrière-garde a été attaquée par des guerriers azebo et gallas, révoltés. Le jour de Pâques, le maréchal Badoglio a proclamé l'abolition de l'esclavage dans tous les territoires conquis, et cet acte a eu un grand retentissement.

ROBERT LAMBEL.

DEUX MORTS SUBITES

L'AMBASSADEUR DU REICH VON HOESCH

L'ambassadeur du Reich à Londres, M. von Hoesch, est mort subitement, dans la matinée du 10 avril, d'une crise cardiaque. Cet événement



M. von Hoesch.

inattendu a produit une vive impression dans les milieux diplomatiques, où M. von Hoesch s'était acquis de nombreuses sympathies. Né à Dresde en 1881, il avait occupé de nombreux postes à Pékin, Paris, Madrid, Londres et Sofia. Il fut pendant quelque temps officier durant la grande guerre, puis il avait été rappelé à Berlin par le secrétaire aux Affaires étrangères von Kühlmann. Après l'armis-

tice, il passa successivement par Oslo, Madrid et enfin Paris, où il fut nommé conseiller d'ambassade en 1921, puis chargé d'affaires et enfin ambassadeur. A ce titre il prit, sous Stresemann, une

part active aux négociations de Locarno. Ce n'est qu'en 1932 qu'il avait été désigné pour l'ambassade de Londres, où le régime hitlérien le maintint. Par sa courtoisie personnelle et son habileté il avait rendu les plus grands services à son pays dans ses rapports avec les grandes puissances auprès desquelles il était accrédité.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GREC

Après le général Condylis et Venizelos, voici qu'un troisième personnage qui jouait un rôle de premier plan dans la politique hellénique vient de disparaître : le président du Conseil Demerdzis,



M. Demerdzis.

qui a succombé le 13 avril à une attaque d'apoplexie foudroyante. On le trouva mort dans son lit. Juriste réputé, M. Demerdzis s'était toujours tenu à l'écart des luttes de partis, ce qui lui avait valu d'être choisi par le roi Georges II, à son retour en Grèce, comme chef d'un gouvernement de transition, de caractère extra-politique, jusqu'aux élections du 26 janvier. Un nouveau cabinet d'union nationale n'ayant pu être constitué alors, le souverain l'avait prié de conserver le pouvoir. Avant la guerre, M. Demerdzis avait été membre du parti libéral et ministre de la Marine, mais il s'était séparé de Venizelos quand celui-ci entra en conflit avec le roi Constantin. Lors de la démission de l'amiral Coundouriotis comme président de la République, en 1926, il avait été désigné comme candidat, mais il se retira devant le général Pangalos, éphémère dictateur. C'est M. Metaxas, vice-président du Conseil, qui a succédé au premier ministre défunt. Les autres titulaires de portefeuilles n'ont pas été changés et les directives gouvernementales restent les mêmes.

POLITIQUE ET DIPLOMATIE

LA DESTITUTION DU PRÉSIDENT ZAMORA

L'action de plus en plus prépondérante du front populaire en Espagne vient de se manifester par un fait significatif : la destitution du président de la République, M. Alcala Zamora. La constitution espagnole stipule que le chef de l'Etat a le droit de dissoudre deux fois les Cortès pendant la durée de son mandat, mais qu'après une deuxième dissolution les nouvelles Cortès doivent par un vote dire si elle était nécessaire ou non. Au cas où elles se prononceraient pour la négative, la destitution du président s'ensuit *ipso facto*. C'est cette procédure qui a été employée. M. Alcala Zamora avait, en effet, usé deux fois de son droit de dissolution : en octobre 1933 et en janvier der-

nier. Les gauches ont saisi ce prétexte pour se débarrasser de lui, le 7 avril, non qu'il fût un homme de droite : mais il était un républicain modéré, par là même suspect aux socialistes. La présidence intérimaire a été assurée par M. Martinez Barrio, radical dissident, président des Cortès, et des élections pour la nomination d'un président définitif auront lieu le mois prochain. En attendant, les actes de violence qui se multiplient sur tout le territoire attestent l'ampleur du mouvement révolutionnaire socialo-communiste dont l'Espagne est actuellement le théâtre.



Don Niceto Alcala Zamora.

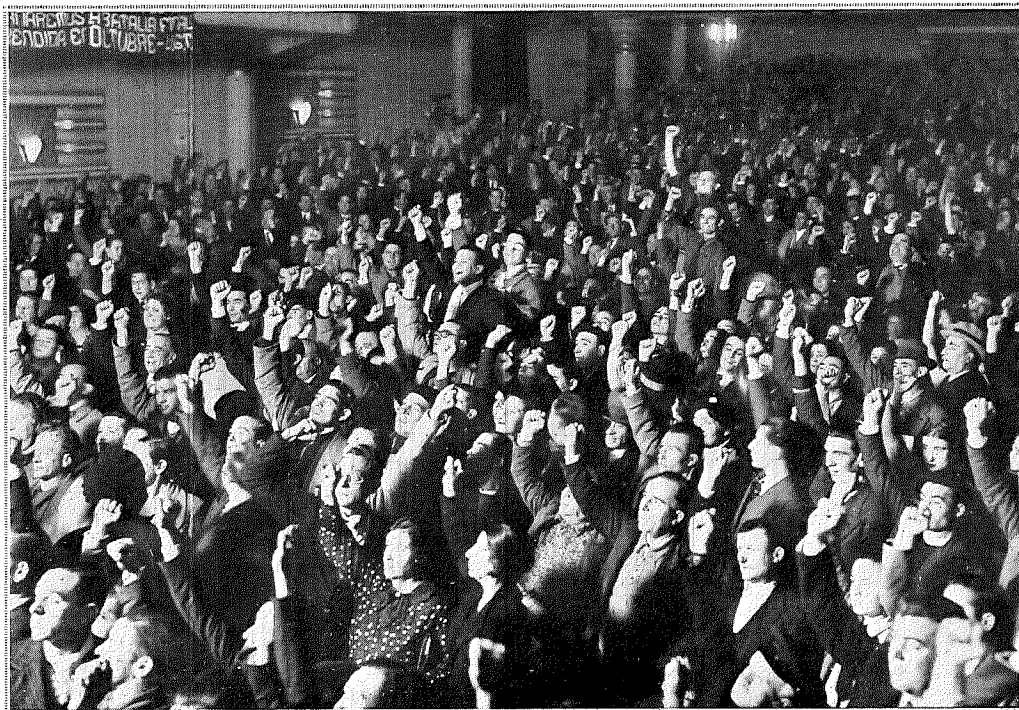
LA TURQUIE ET LES DÉTROITS

Par une note officielle adressée le 10 avril au secrétariat de la Société des Nations, la Turquie a demandé que fût révisé le statut des Détroits, établi par la convention de Lausanne le 24 octobre 1923. Cette démarche tend à faire abroger les clauses de démilitarisation auxquelles elle est astreinte, sur une profondeur de 20 kilomètres, des deux côtés du bras de mer. Contrairement à la méthode allemande, la Turquie ne met pas les puissances en présence du fait accompli, mais introduit sa requête par les voies légales, d'une manière irréprochable. Elle n'en a pas moins été encouragée par l'exemple du Reich. Si l'on fait droit à cette demande, sans préjudice de toutes les autres objections susceptibles d'être invoquées, on risque d'ouvrir la porte à un révisionnisme général de l'ordre européen déjà bien compromis par les initiatives allemandes et par le vote de la diète autrichienne sur le rétablissement du service obligatoire. — R. L.

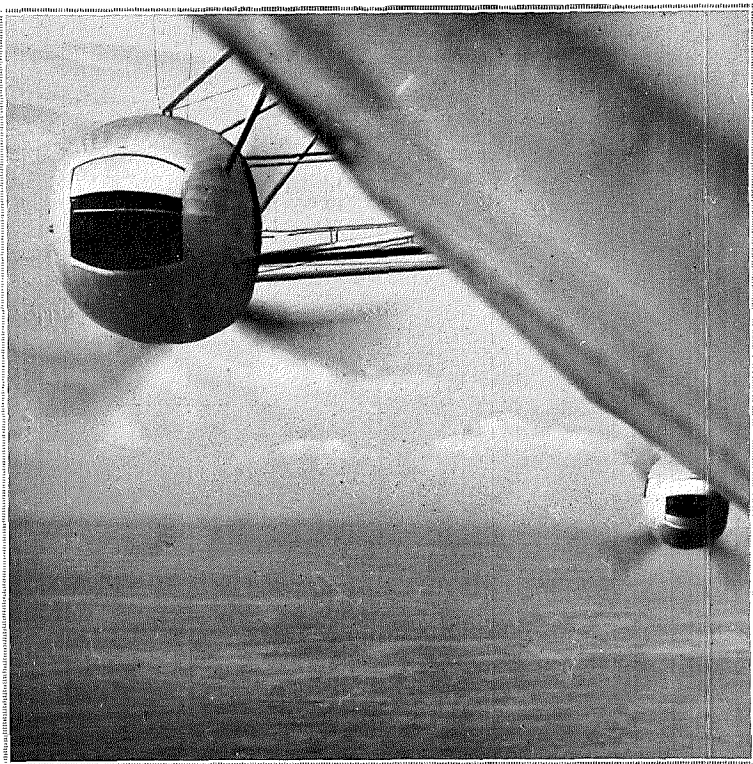
HOMMAGE AUX MESSAGERS AILÉS DE LA GUERRE

(Voir notre gravure de première page.)

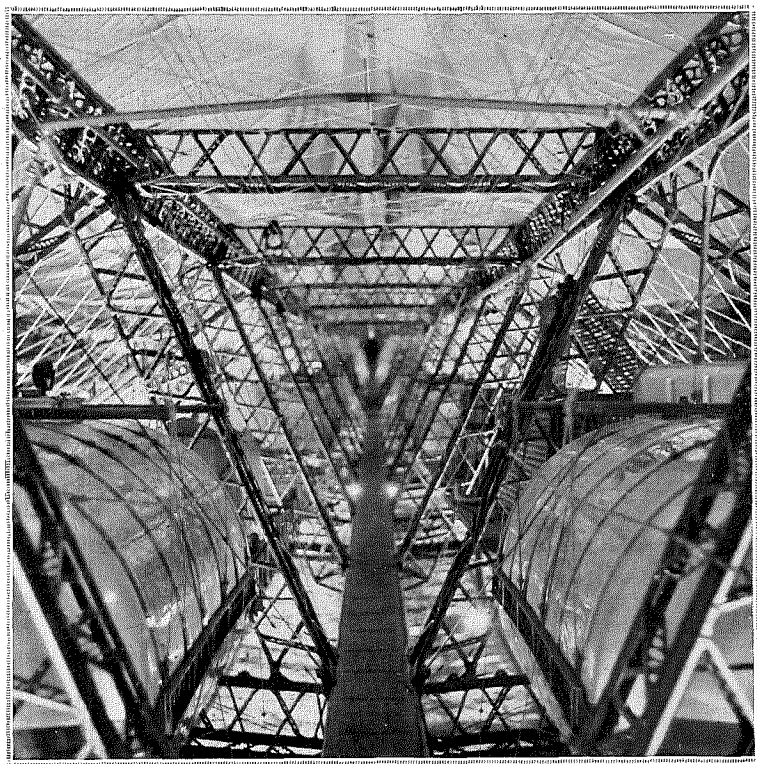
Le lundi de Pâques, à Lille, a eu lieu, en présence de milliers de spectateurs, l'inauguration du monument élevé par la Fédération nationale colombophile à la gloire des pigeons voyageurs et des colombophiles tombés dans la grande guerre. A la préfecture, où eurent lieu les réceptions, un premier hommage fut rendu à ces agents de liaison ailés qui, de 1914 à 1918, ont été pour nos troupes de si précieux auxiliaires. L'un d'eux, le fameux pigeon du fort de Vaux, ne fut-il pas décoré de la Croix de guerre pour ses exploits ? La présence du colonel Raynal et de plusieurs officiers de l'héroïque défense marquait ici la gratitude sensible du souvenir des combattants à cette armée céleste « qui eut ses blessés et ses héros », selon l'expression de M. Paillez, président général des sociétés colombophiles de France.



A Madrid, pendant un discours du leader socialiste M. Largo Caballero.



Au-dessus de l'Océan...



La passerelle à l'intérieur du dirigeable.

LE PREMIER VOYAGE TRANSATLANTIQUE DU DIRIGEABLE « HINDENBURG »

Le second transatlantique aérien de grand transport, ayant, celui-ci, à son bord cent personnes, a fait son premier voyage aller et retour entre l'Europe et l'Amérique — Friedrichshafen-Rio de Janeiro-Friedrichshafen — en deux cent seize heures de navigation. Ce que fut cet intéressant voyage inaugural, un passager, l'éminent journaliste M. Fernando Ortiz Echagüe, va nous le raconter.

31 mars. — Le *Hindenburg* nous attend dans son hangar. Il est 5 heures du matin quand il nous tend son fragile escalier. Revision des passeports, attribution des cabines et, en dépit de la rigueur allemande, bagages en désordre, recommandations, effusions et pleurs jusqu'à l'instant où l'aéronef retire son escalier, dernier lien avec la terre, et met ses moteurs en marche. Sortir le géant de son hangar, larguer les amarres et lever l'ancre semble aussi simple que de mettre une voiture en marche et de sortir d'un garage. On n'entend pas un cri, pas un mot, pas un coup de sifflet, et déjà nous nous élevons lentement. Tant que le navire est en partance, le passager ne ressent pas l'émotion de cette fabuleuse aventure, pareille à celles dont Jules Verne berça les rêves de notre enfance. Dans le crépuscule du matin, le hangar, colossale cathédrale aéronautique, se rapetisse peu à peu. Un projecteur signale de son doigt géant la tache épaisse de la foule qui nous regarde dans une rigide extase. Nous la voyons palpiter en une phosphorescence irréelle, comme un ver luisant, et sa clameur confuse parvient à nous, à chaque instant plus faible. Nous sentons fixée au navire la ferveur de la multitude et, pour finir, en guise d'adieu, le million de bougies de notre projecteur embrase une gerbe de bras rituellement tendus. Puis c'est le silence absolu, le silence du ciel, souligné par les quatre moteurs. Le voyage commence.

Et il commence mal, car la France n'accorde pas au *Hindenburg* la permission de survoler son territoire, si bien qu'au lieu de couper en ligne droite par Bâle, la vallée du Rhône, le golfe du Lion et déboucher sur l'Atlantique par Gibraltar, ce qui était la route ordinaire du vieux *Zeppelin*, il nous faut faire un grand circuit par la Hollande, suivre la Manche dans toute sa longueur, doubler par Brest, traverser en diagonale le golfe de Gascogne et, à la hauteur du cap Finistère, mettre le cap sur les îles Canaries.

Nous volons à quelque 300 mètres, réveillant la terre au fracas de nos quatre moteurs. Le passage du dirigeable sur Stuttgart, puis Francfort, à 10 et 11 heures, fait régner dans les rues la minute de silence liturgique des anniversaires d'armistice. Mais à Cologne l'air vibre joyeuse-

ment à notre présence. Sur le Rhin, qui coule puissant et large, indifférent aux canons qui se dressent sur ses bords, l'apparition symbolique du *Hindenburg* éveille, par ses moteurs, comme un sourd écho de tambour. Là, tout près, est la terre de France inquiète et vigilante, qui nous est interdite.

A midi nous attendons un changement de décor. Où finit le Reich, où commence la Hollande ? Le cordon douanier, si présent et si impertinent au niveau du sol, n'est ici qu'une impalpable frontière dont nous épions en vain le passage. Mais déjà nous avons l'infailible preuve que nous avons dépassé les confins germaniques puisque nous ne voyons plus flotter sur les toits les drapeaux à croix gammée qui jusqu'à présent proclamaient la jubilation du triomphal plébiscite d'hier. Nous naviguons maintenant dans un pays amphibie, sans trophée et qui travaille dans le silence ordonné d'une communauté religieuse. Mais que la Hollande est petite pour notre aéronef ! Nous venons d'y entrer et nous en sortons. C'est là notre première référence de vitesse. Car à cette altitude nous ne nous rendons pas compte que nous avançons à raison de 150 kilomètres à l'heure.

Après déjeuner paraissent les deux commandants, Eckener et Lehmann. Celui-ci commande le dirigeable ; Eckener est simplement passager d'honneur. On dit qu'il eut quelques désaccords avec Hitler dont il ne voulut pas donner le nom au navire géant.

Au-dessus de la plage de Douvres, nous étrenons le fumoir du dirigeable, situé précisément au milieu du cigare. Inauguration sensationnelle comme une « première » de théâtre, car c'est la première fois que l'on fume à bord d'un aéronef. Le petit salon où s'enferment les fumeurs est isolé ; il est pourvu de cendriers aquatiques pour noyer les bouts de cigare et les allumettes sont remplacées par des allumeurs électriques.

La nuit tombe et nous arrivons à la pointe de Brest. Nous nous couchons, curieux d'éprouver notre lit volant. Il est bon et nous berce doucement dans le ciel sur un rythme de gondole, tandis qu'au-dessous de nous l'eau balaie le pont des barques que pêche notre projecteur. Nous naviguons à 60 kilomètres à l'heure seulement, contre le vent. On ne force pas les machines ; il vaut mieux que le navire cède un peu et ne fasse pas violence aux éléments.

1^{er} avril. — Le jour se lève en mer, au large de la côte portugaise que nous apercevons. Hier encore nous gardions des attaches avec la terre. Aujourd'hui, nous sommes dans un nouveau monde d'images et de sensations inédites et sans mesures. La journée se déroule, monotone, sur une mer calme. La vie s'organise dans le salon aux meubles confortables et clairs. Mais voici qu'ap-

paraissent des machines à écrire dont le pianotement sec rompt le charme. Nous sommes quatorze journalistes de tous pays et nous télégraphions, en divers idiomes, 2.000 mots par jour.

L'après-midi, je visite le ventre du géant.

Un jeu imposant d'artères et de muscles d'acier, tel est le dirigeable ! Une armature recouverte d'une toile très fine. Et quelle quantité de choses il transporte ! Un équipage de 60 hommes, 40 passagers, quatre moteurs de 1.200 CV, une centrale électrique, une station de radio, deux rangées de réservoirs contenant 90.000 litres de pétrole brut, un atelier mécanique, une cuisine superbe et démocratique — la même pour les passagers et pour l'équipage — une centrale postale, où l'on classe 40.000 plis, et tous les services annexes, aussi grands au moins que dans un paquebot modeste. Nous transportons en outre 1.500 kilos de cargaison utile, représentés par une automobile, des tissus, des lampes et du matériel électrique. Nous avons aussi à bord 3.000 kilos de vivres. Par contre, nous avons peu d'eau douce : nous comptons sur celle que distillent les nuages. Le dirigeable monte quotidiennement la recueillir ; aujourd'hui, nous sommes allés trois fois à cette grande source... Nous en dépensons 25 litres par jour et par personne.

Après diner, nous survolons les îles Canaries. Nous voyons se dessiner à la lumière électrique la ville de Las Palmas et, plus loin, dispersés dans l'archipel, d'autres groupes de lumières tremblotantes. Déjà se lève cette nuit le vent chaud d'Afrique et la chaleur de la cabine empêche de dormir. Mais nous montons nous rafraîchir à 2.000 mètres, à la recherche d'un vent meilleur. Il y a tant de mer et de terre au tour de nous qu'il nous semble que nous voyons tourner la planète !

2 avril. — Les passagers se couchent et se lèvent, mangent, lisent, méditent et somnolent. On est tenté de comparer cette vie à celle d'un paquebot plutôt qu'à celle d'un avion, comme il serait logique.

3 avril. — Dans l'air, le passage d'un hémisphère à l'autre est si rapide que la ligne équatoriale est encore plus illusoire que sur l'eau. La chaleur passe vite. Nous avons vu Fernando de Noronha plongé dans la mer et dans la nuit, là où les Français ont improvisé un aérodrome de fortune pour leurs avions héroïques.

Au lever du jour nous survolons la terre d'Amérique sans avoir le plaisir de la découvrir et de la sentir se rapprocher doucement par tribord. Déjà l'aéronef projette son ombre fugitive sur les platanes, les palmiers, les cocotiers, les plantations de tabac et les huttes.

Le *Hindenburg* arrive à Pernambuco et fait son